

Procès-verbal de la réunion du conseil Municipal de DENNEY
du 6 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois d'octobre à 19h15, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de la Commune de DENNEY étant assemblé en session ordinaire, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame FERNANDEZ Dorothée, Maire.

Présents Mrs Mmes : FERNANDEZ Dorothée, GASPARI Christelle, EHRET Christophe, ROMANO Stéphane, MAGAGNA Livio, MEY Béatrice, VUILLAUMIE Elisabeth, CHATILLON Ludovic, PERIAT Fabrice, COURBOT Paul, ARCENS Christophe.

Absents excusés :

Mme GOCTU Aysun ayant donné procuration à Mme FERNANDEZ Dorothée,

Mme REMOND Samantha ayant donné procuration à M. EHRET Christophe,

M. LUGAN Ludovic ayant donné procuration à M. Livio MAGAGNA.

Madame le Maire, ouvre la séance à 19h15, elle a procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal,
M. ROMANO Stéphane est désigné pour remplir cette fonction.

Madame le Maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour –
Nomination du délégué titulaire et suppléant au conseil communautaire du Grand Belfort.

Ordre du jour :

- 1) Approbation PV conseil du 17 août 2023
- 2) Nomination des délégués au Grand Belfort
- 3) Renouvellement de la convention au service des gardes champêtres
- 4) Ouverture des commerces les dimanches 2024
- 5) Subvention et mise à disposition d'un local à l'association des Félines Denneysiens
- 6) Demande de mise à disposition de la salle communale pour l'association Texas Dancer's Denney
- 7) Demande de subvention au titre du FIPD pour la vidéoprotection
- 8) Personnel : création d'un emploi permanent – ouverture de poste
- 9) Informations diverses : rapport d'activité 2022 du Grand Belfort Communauté d'agglomération – DIA – Arrêtés de délégations aux adjoints – désignation d'un membre du conseil à la commission de contrôle des listes électorales -

Sur invitation de Madame le Maire, Monsieur Nicolas FROTTIER, agent responsable de la médiathèque, présente aux élus les différentes activités organisées en médiathèque. La municipalité remercie Nicolas pour son intervention.

1) Approbation PV conseil du 17 août 2023

Délibération n° 2023/10/01

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal du conseil municipal en date 17 août 2023 ;

Le Conseil municipal, par

11 POUR et 3 ABSTENTIONS (les trois derniers élus n'étant pas conseillers municipaux lors de la séance du 17/08/2023 Mrs ARCENS Christophe, COURBOT Paul, ROMANO Stéphane).

Approuve le procès-verbal de la séance du 17 Août 2022.

2) Délégués au conseil communautaire du Grand Belfort **Délibération n° 2023/10/02**

Madame le Maire expose : suite à l'élection du Maire et des adjoints lors de la séance du 30 septembre 2023, il est nécessaire de désigner les délégués au conseil communautaire du Grand Belfort. Elle précise que selon l'article L273-12 du CGCT, le délégué titulaire est le Maire, son remplaçant est d'office le 1^{er} adjoint, qui le suit dans l'ordre de tableau.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, nomme :

- Madame le Maire FERNANDEZ Dorothee, déléguée titulaire,
 - Madame la première Adjointe GASPARI Christelle, déléguée suppléante
- au conseil communautaire du Grand Belfort.

3) Renouvellement de la convention au service des gardes champêtres **Délibération n° 2023/10/03**

Madame le Maire expose : la convention d'adhésion au service des « Gardes champêtres » arrive à échéance au 31 décembre 2023. Les gardes champêtres exercent une mission de police générale et des missions spéciales pour le compte des collectivités qui font le choix d'adhérer à ce service moyennant cotisation.

Cette dernière convention peut être reconduite pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de renouveler la convention d'adhésion au service des gardes champêtres du Grand Belfort Communauté d'Agglomération pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

4) Ouverture des commerces les dimanches 2024 **Délibération n° 2023/10/04**

Madame le Maire expose : chaque année nous devons retenir des dates d'ouvertures dominicales pour les commerces implantés sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, VALIDE pour l'année 2024, les dates d'ouverture les dimanches proposés par le Grand Belfort soit : 14 janvier – 21 janvier – 28 janvier – 30 juin – 7 juillet – 24 novembre – 1^{er} décembre – 8 décembre – 15 décembre – 22 décembre, pour tous les commerces implantés sur la commune de DENNEY.

5) Subvention à l'Association « Les Félics Denneysien » **Délibération n° 2023/10/05**

Madame le Maire donne lecture du courrier de Madame la Présidente de l'association « Les Félics Denneysiens » reçu en mairie le 22 mai 2023.

Cette association demande qu'un local soit mis à leur disposition, pour entreposer la nourriture collectée et différents accessoires destinés aux chats. Elle sollicite également auprès des élus une subvention afin de pouvoir démarrer son activité (achat de nourriture, poursuivre la campagne de stérilisation des chats errants menée par la commune).

La parole est laissée à Madame GASPARI Christelle, qui donne des explications sur les besoins matériels et financiers de l'association pour venir en aide aux chats errants.

Après avoir eu connaissance du rôle de cette association, de leurs besoins pour limiter la prolifération des chats errants en les stérilisant, pour les soigner, les nourrir et les identifier,

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'allouer une subvention de 500 € à l'Association « Les Félics Denneysiens »,
- De financer l'achat d'une cage pour capturer les chats errants,
- De mettre à disposition de l'association l'atelier communal situé 2 rue de la Baroche pour entreposer leurs matériels, une convention sera établie.

6) Demande de mise à disposition de la salle communale pour l'Association « Texas Dancer's Denney »

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur GIRARD Gabriel, Président de l'Association TEXAS DANCER'S.

Cette association propose une nouvelle activité, toujours dans le domaine de la danse : la Line Dance. Afin de satisfaire toutes les demandes dans un environnement sécurisé, les danseurs devront se répartir en plusieurs groupes. Actuellement, la commune met à disposition de l'Association la salle communale tous les lundis de 19h00 à 22h00.

Aujourd'hui, Monsieur GIRARD Gabriel, demande à la municipalité de lui octroyer un deuxième créneau horaire les jeudis de 19h00 à 22h00.

Il sollicite également, l'autorisation d'utiliser le préau de la salle communale pour des répétitions durant les congés scolaires, périodes où la salle communale n'est pas mise à sa disposition.

Madame le Maire propose dans un premier temps de rencontrer M. GIRARD Gabriel afin d'éclaircir certains points.

Ayant eu connaissance de la demande du Président de TEXAS DANCER'S, le Conseil, dans l'attente d'informations décide de reporter ce point ultérieurement.

7) Demande de subvention au titre du FIPD pour la vidéoprotection **Délibération n° 2023/10/06**

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 9 novembre 2022, ayant comme objet l'installation de vidéosurveillances. Aujourd'hui, ce projet n'ayant pas été abouti, il est nécessaire de reprendre ce dossier, les pièces manquantes n'ayant pas été fournies par l'ancien maire.

Il est rappelé que les données sur les caméras seront effacées par écrasement tous les 30 jours, et que seule Madame le Maire à l'autorisation de visionner les caméras en cas de besoin.

Au titre du Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance, la commune peut solliciter une aide financière pour la mise en place des 4 caméras de vidéosurveillance (deux à l'école et deux à l'atelier communal situé 65 Grand'Rue).

Pour cette opération, le devis s'élève 12 220.80 € TTC soit 10 184.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des élus :

Valide le devis de 12 220.80 € TTC pour la pose de 4 caméras de vidéosurveillance,
Sollicite une aide financière au titre du FIPD auprès de Monsieur le Préfet.

8) Personnel : création d'un emploi permanent – ouverture de poste **Délibération n° 2023/10/07**

Pour assurer les locations de la salle communale le week-end, Madame le Maire propose la création d'un emploi d'agent d'animation à temps non complet, soit 2/35^{ème} à compter du 1^{er} décembre 2023. L'agent embauché devra remettre les clés à chaque location, effectuer un état des lieux d'entrée et de sortie, vérifier la remise en état de salle, compléter la fiche de vérification du matériel, informer les services de la mairie en cas de problèmes (casses, pertes, ménage non fait, dégradations de la salle, bâtiment, cour extérieur...).

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'agent d'animation.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, par 13 POUR et 1 ABSTENTION (Elisabeth VUILLAUMIE), ADOPTE ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs, à compter du 1^{er} décembre 2023.

9) Informations diverses : rapport d'activité 2022 du Grand Belfort Communauté d'agglomération – DIA – Arrêtés de délégations aux adjoints – désignation d'un membre du conseil à la commission de contrôle des listes électorales –

- Rapport d'activité annuel du GB : chaque élu a connaissance du rapport d'activité pour l'année 2022.
- Présentation de 2 DIA.
- Mme le Maire donne lecture des arrêtés de délégation de fonctions et de signature aux trois adjoints.
- Mme Christelle GASPARI en qualité d'adjointe, ne pourra pas siéger à la commission de contrôle des listes électorales. Il faut donc désigner un membre du conseil.
Mme Béatrice MEY se porte volontaire pour siéger à la commission de contrôle des élections.
- Présentation du projet de vérification en réseau d'eau usée.
- MAM de Novillard, demande un soutien financier pour l'accueil de 2 enfants de la commune.
- Location salle communale : dégâts constatés suite à une location, une plainte a été déposée. Le conseil décide de ne plus louer la salle au locataire responsable des dégâts durant une année, pour les prochaines locations le tarif extérieur lui sera appliqué.

La séance levée à 20h34.

Le Maire,
FERNANDEZ Dorothée

Le secrétaire,
ROMANO Stéphane